PROCES VERBAL Conseil municipal du 9 décembre 2022

Séance du 09/12/2022

Les membres du conseil municipal de la commune de Merle-Leignec se sont réunis à 20h30 à la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 05/12/2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

•0•0•0•0•0•0

- <u>Etaient présents</u>: René AVRIL, Caroline CIVARD, Nicole BOYER, Bernard MAREY, René NOAILLY, Stéphanie DORVIDAL, Alain LACHAT, Roger JULIAN, Christian BAUGROS, Jérôme BONNARD
- ❖ Etait excusé : Pascal FOREST

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Caroline CIVARD est volontaire pour cette tâche. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 10/11/2022 est approuvé à l'unanimité.

●○●○●○፻●○●○●○

Points à l'ordre du jour

> Délibération portant sur l'adhésion au service retraite du CDG

Monsieur le maire propose d'adhérer au service retraite du centre de gestion pour une durée de 4 ans. En effet, le CDG constitue le dossier de retraite des agents titulaires, estime la pension, corrige les anomalies. Le coût est en fonction des prestations effectuées (ex : régularisation des services : 60€)

Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

Délibération portant sur la convention Territoriale Globale (CTG)

La CTG est un contrat d'engagement politique entre les collectivités et les Caf. Cette convention permet :

- de maintenir et développer les services aux familles.
- de mettre en œuvre les ressources de la CAF dans un projet de territoire pour une offre de services adaptée aux familles du territoire.
- de renforcer l'efficacité, la cohérence, et la coordination des actions en directions des habitants du territoire sur les compétences partagées avec LFA et les communes membres.

Cette convention coconstruite à partir du diagnostic social du territoire avec la participation des élus et des acteurs locaux s'articule autour de 5 axes :

Axe 1 : pilotage, coopération, coordination élargie de la Ctg.

Axe 2 : cohérence de l'offre de services petite enfance, enfance, jeunesse avec la diversité des besoins du territoire.

Axe 3 : soutien à la parentalité, développement de l'autonomie des adolescents et des jeunes

Axe 4 : accompagnement des familles dans leurs relations avec l'environnement et leur cadre de vie

Axe 5 : autonomie, insertion sociale, accès aux droits et inclusion numérique

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise, Monsieur le maire à :

- signer la convention territoriale globale (Ctg) 2023/2027 entre la Caisse d'Allocations familiales de la Loire, Loire Forez agglomération et ses communes membres
- signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

Délibération portant sur l'adhésion au contrat groupe GROUPAMA protection fonctionnelle des élus

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI de la Loire (AMF42) propose à ses adhérents depuis 2017 un contrat groupe « protection juridique » auprès de la SMACL qui prend fin au 31 décembre 2022. Une consultation a été lancée et après analyse et négociation, la proposition retenue par décision du Conseil d'administration en date du 15 septembre 2022 est celle de l'assurance GROUPAMA.

De plus, ce nouveau contrat propose également en option une Protection fonctionnelle pour les agents et les élus au tarif de 2.20€ par personne (élus et agents)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve l'adhésion de la commune à compter du 1^{er} janvier 2023 au contrat « Protection Juridique » de Groupama porté par l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI de la Loire (AMF42)
- approuve l'adhésion à l'option proposée concernant la Protection fonctionnelle des agents et des élus.
- autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

> Délibération portant sur les subventions aux associations

Monsieur le Maire informe qu'une demande de subvention a été demandée par les restos du cœur.

Après délibération, le conseil municipal décide d'accorder la somme de 80 €

Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

> Délibération portant sur la pose d'un détecteur pour le terrain de pétanque de Merle

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'installation de luminaire LED avec détecteur pour le terrain de pétanque. En effet, certaines personnes utilisent le terrain de pétanque de Merle et forcent l'éclairage du lampadaire mais ne l'éteignent pas en partant. En conséquence, l'éclairage peut rester allumé toute la nuit et journée suivante.

Le SIEL nous propose d'installer un luminaire LED avec détecteur

Coût HT : 938,30€. Après déduction de la subvention, le reste à charge pour la commune s'élève à

422,23€
Pour: 10
Contre: 0
Abstention: 0

Motion finances locales

L'AMF propose aux communes de voter une motion afin de mettre en avant les difficultés liées à la crise économique et financière : conséquences sur les comptes de la commune, sa capacité à investir et le maintien d'une offre de services de proximité adaptés aux besoins de la population.

Les propositions de la motion sont les suivantes :

- Indexer la DGF sur l'inflation
- Indexer les bases fiscales sur les prix à la consommation
- Renonciation à la suppression de la CVAE
- Réintégration des opérations d'aménagement dans l'assiette du FCTVA
- Rénovation des procédures d'attribution de la DETR et DSIL

Monsieur le maire propose de valider la motion

Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

Questions diverses

- Electricité: la commune bénéficie de 2 tarifs: un tarif bleu pour l'éclairage public et les bâtiments publics et un éclairage jaune pour le camping
 Les prévisions d'augmentations estimées par le SIEL sont en 2023 de 20% pour l'éclairage public, 38% pour le camping et 41% pour les bâtiments.
 Ces hausses ne prennent pas en compte le bouclier tarifaire
- une réflexion est en cours pour un 5^{ème} chemin avec un parcours de santé avec des agrès aux alentours du plan d'eau, qui déboucherait sur un skate-park
- salle : le projet d'une nouvelle étude avec une ossature bois avec pose de panneaux et isolation en paille est présentée par Jérôme Bonnard

Plus personne ne souhaitant s'exprimer Monsieur le Maire clôt la séance du conseil à 23h10

de MERLE-LIA